

Mardi 25 septembre 2018

L'investissement Responsable dépasse les 1.000 milliards d'euros

L'Association Française de la Gestion financière (AFG) publie pour la première fois **les statistiques Investissement Responsable de la gestion d'actifs française, en collaboration avec le FIR à l'occasion de la Semaine de la Finance Responsable.**

Considéré comme un axe majeur par l'AFG, l'Investissement Responsable (IR)¹ regroupe l'ensemble des approches des sociétés de gestion prenant en compte les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance – ESG.

Au 31 décembre 2017, l'Investissement Responsable représente en France 1 081 milliards d'euros. **Les sociétés de gestion françaises répondantes gèrent donc pour le compte de leurs clients près d'un tiers de leurs actifs en prenant en compte des critères ESG*.**

**Répartition des encours IR (données à fin 2017 en mds €)
des sociétés de gestion répondantes**

	Total sous gestion	Gestion IR	Dont ISR
Fonds d'investissement	1 670	430	156
Mandats	1 780	651	154
Total	3 450	1 081	310
Total (en %)	100%	31%	9%

Tiré par la demande des investisseurs institutionnels, ce qui explique le poids prépondérant des mandats (56%), l'IR s'est fortement développé depuis quelques années. Les pratiques des sociétés de gestion se sont structurées.

Les autorités et la réglementation ont accompagné son développement en s'assurant de la qualité des processus de gestion :

- Gérants et investisseurs doivent désormais communiquer sur leurs pratiques ESG.
- Des labels ont été créés pour les fonds d'investissement par le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère de la Transition écologique et solidaire (Label ISR et Label TEEC -Transition Energétique et Ecologique pour le Climat).

Au niveau européen, cette tendance devrait se renforcer avec la mise en place du plan d'action de la Commission européenne sur la Finance Durable.

* Si l'on tient compte des démarches d'exclusion, soit 767 milliards, les encours atteignent 1 848 milliards d'euros.

Focus sur la gestion des fonds et mandats ISR

Les encours ISR représentent 310 milliards d'euros soit 29% du total de l'Investissement Responsable.

Ces encours sont en croissance de **12% sur un an** avec une croissance de **14%** pour les seuls fonds ISR.

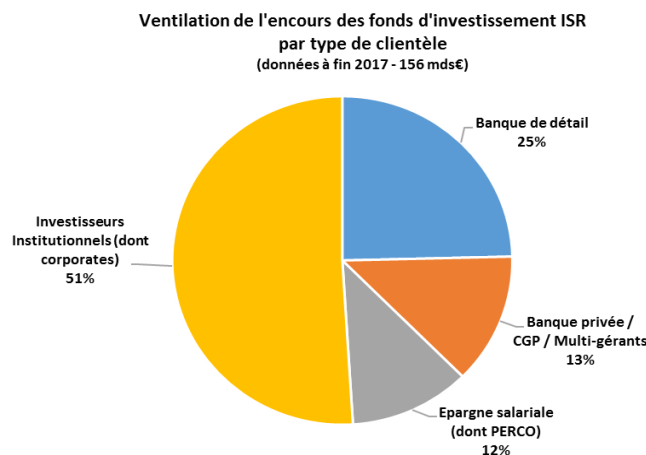
▪ Stratégies utilisées

En France, les stratégies ISR se concentrent sur la **sélection des entreprises les plus en pointe sur le développement durable**. La stratégie dominante est le **best in class**² (84% des encours), suivie de loin par le **best in universe**³ (11%). Les autres stratégies restant très en retrait.



▪ Clientèle

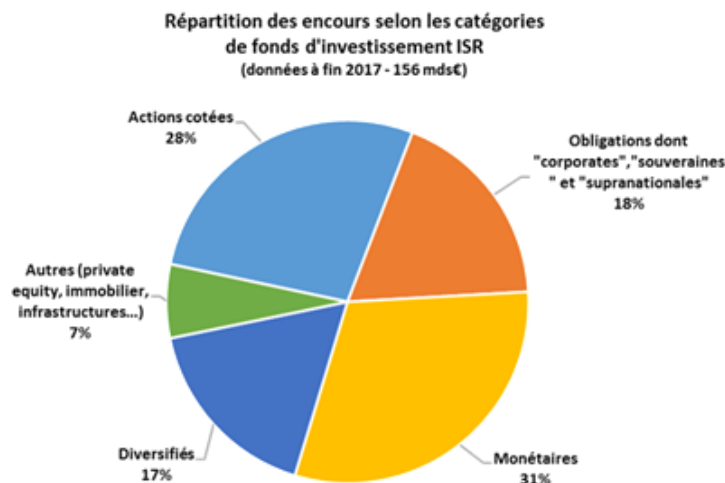
Les encours des fonds ISR se partagent équitablement entre les investisseurs institutionnels (51%), et les épargnants particuliers (49%). La part des particuliers devrait continuer à progresser grâce à la multiplication des offres par les réseaux de distribution de produits d'épargne (assurance-vie, PEA, comptes-titres...) et grâce à l'épargne salariale.



Les mandats ISR quant à eux sont gérés exclusivement pour des investisseurs institutionnels.

▪ Classes d'actifs

Les encours de fonds ISR par classes d'actifs se répartissent entre fonds monétaires, fonds actions, fonds diversifiés et fonds obligataires. Les classes d'actifs non cotés représentent pour l'instant seulement 7% du total, en cohérence avec l'allocation de l'épargne en général.



Les mandats, quant à eux, sont principalement orientés vers des obligations d'entreprises (« corporates »).

▪ Labels

Enfin, depuis deux ans, les deux Labels publics ISR et TEEC créés en 2015, trouvent leur place dans le marché :

- 157 fonds ont obtenu le Label ISR au 24 septembre 2018. Ils sont gérés par 34 sociétés de gestion pour un total de 41 milliards d'euros d'encours. **Le nombre de fonds labellisés ne cesse de croître et le Label ISR devient une véritable norme de Place.**
- 22 fonds gérés par 15 sociétés de gestion bénéficient du Label TEEC.

* * *

¹ Sont inclus dans le périmètre de l'IR :

- les Fonds ISR (Investissement Socialement Responsable). « *L'ISR est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.* » (Définition AFG-FIR, 2013)
- les Fonds ayant d'autres approches ESG tels que les Fonds thématiques ESG, les Fonds d'intégration des critères ESG, les Fonds d'exclusion, les Fonds d'engagement, les Fonds solidaires, les Fonds d'*impact investing*.

² *Best-in-class* : sélection des émetteurs ayant les meilleures pratiques ESG au sein de leur secteur d'activité. Cette approche inclut l'ensemble des secteurs de l'économie.

³ *Best-in-universe* : sélection des émetteurs ayant les meilleures pratiques ESG indépendamment de leur secteur d'activité.
Best effort : sélection des émetteurs démontrant une amélioration de leurs pratiques ESG dans le temps.

* * *

A propos de l'AFG www.afg.asso.fr ; Suivez-nous sur Twitter [@AFG_France](https://twitter.com/AFG_France)

L'Association Française de la Gestion financière (AFG) représente et promeut les intérêts des professionnels de la gestion pour compte de tiers. Elle réunit tous les acteurs du métier de la gestion d'actifs, qu'elle soit individualisée (mandats) ou collective. Ces derniers gèrent près de 4 000 milliards d'euros d'actifs, dont 1 950 milliards d'euros sous forme de fonds de droit français et environ 2 050 milliards d'euros en gestion de mandats et de fonds de droit étranger.

Contact :

Alexandra Imbert, directeur de la communication, a.imbert@afg.asso.fr, 01 44 94 96 59



AFG - 41 rue de la Bienfaisance - 75008 Paris
45 rue de Trèves - 1040 Bruxelles
T : +33 (0)1 44 94 94 00
afg@afg.asso.fr - www.afg.asso.fr